Les orchestres confrontés à la crise des finances locales *page 4*

LA LETTRE DU SPECTACLE

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT – BIMENSUELLE – **N°259 – 8/10/2010**

DANS L'ACTUALITÉ

Festival d'Automne : les codirectrices ne lâchent pas la main

L'État sollicite des candidatures pour la direction du Festival d'Automne, mais l'équipe actuelle ne ressent nulle urgence de changement.

Lire page 2

Lyon : la nouvelle Maison de la danse se profile

Le futur équipement culturel de stature internationale voulu par le maire de Lyon à l'horizon 2015 pourrait être dédié à la danse.

Lire page 2

Rond-Point : reconduit, Ribes veut un coup de pouce

BRIGITTE ENGUÉRAND

Fort de sa fréquentation, Jean-Michel Ribes réclame de l'État et de Paris une aide supplémentaire pour son prochain mandat.

Lire page 3

Prix des billets : les scènes publiques font le grand écart

Un même spectacle peut être vu à des prix très différents dans deux scènes nationales.

Lire page 5

Japon : coopération dynamique avec la scène française

L'automne offre une floraison de projets artistiques franco-japonais.

Lire page 6

BUDGET 2011

La priorité donnée aux industries culturelles

Le ministère de la Culture et de la Communication fait la part belle à l'audiovisuel et au numérique. Mais il réclame aussi «responsabilité et dialogue» au spectacle vivant, en échange de crédits «préservés».

La distribution des crédits du ministère de la Culture dans le projet de budget 2011 n'est pas favorable au spectacle vivant. Avec 663 millions d'euros de crédits de paiement, il bénéficie pourtant, selon Frédéric Mitterrand, d'une «*enveloppe préservée par rapport à 2010*». Le ministre assure : «*Nous maintenons notre soutien en faveur de la création et de l'émergence de jeunes créateurs. Nous garantissons également le soutien aux grandes institutions.*» Comme chaque année, au moment de l'annonce du projet de budget, tous les chiffres ne sont pas disponibles pour une comparaison précise. Mais la loi de finances 2010 prévoyait 667 millions de crédits de paiement pour le spectacle vivant (dépenses de personnel comprises). De plus, les responsables d'établissements culturels doivent faire face aux hausses des coûts des productions, de diffusion et des salaires. Enfin, une partie des crédits du spectacle vivant vont devoir servir à de nouveaux projets. Comment l'État ne soutiendrait-il pas les ouvertures des théâtres de l'Archipel à Perpignan (66) ou Liberté à Toulon (83) ? François Le Pillouër, président du Syndeac s'en inquiète : «*L'évolution est inférieure à l'inflation, ce qui est déjà difficile, et le ministère va devoir financer des projets nouveaux comme la Philharmonie de Paris ou de nouvelles scènes nationales. Je suis pour les projets nouveaux, encore doivent-ils être financés. Il semble qu'on essaye de taxer les structures soutenues en DRAC à hauteur de 500 000 à 1 M€ dans chaque DRAC, ce qui n'est pas acceptable. Le patrimoine et le livre ont eu des plans de relance, il en faut un pour le spectacle vivant.*» Pour le ministre, les directeurs de théâtres doivent changer leurs habitudes : «*Cette stabilisation des crédits exige de la part des opérateurs et des établissements responsabilité et dialogue : les attentes des publics ont changé, les formes du spectacle vivant ont évolué. Dans un contexte marqué par le métissage des formes, dans un paysage européen en pleine évolution, ne pas transformer le panorama de la création aujourd'hui, ce serait mettre en péril les formes d'expression de demain.*» Résultat, les crédits d'intervention (subventions) pour le spectacle vivant seront les mêmes qu'en 2010, soit 276 M€. Quant aux opérateurs nationaux (Opéra de Paris, théâtres nationaux…), leurs crédits augmentent très légèrement en investissement, mais restent stables en fonctionnement, pour totaliser 293,13 M€ (+0,5%). Si le budget global du ministère augmente de 2,1%, c'est au profit des industries culturelles (+3,4% pour l'audiovisuel, par exemple). Quand Frédéric Mitterrand présente la culture comme un «*investissement d'avenir*», et met en avant «*la recherche et développement*», ou «*l'emploi culturel*», ce sont les applications liées aux médias numériques qui sont concernés et non le spectacle vivant. ● **YVES PÉRENNOU**

Chiffres clés

Budget du ministère de la Culture et de la Communication : 7,5 Mds€

- **dont mission culture (patrimoine, création, transmission des savoirs) : 2,7 Mds€ (+1,1%)**
- **dont mission création (spectacle vivant + arts plastiques) : 735,6 M€ (+1,7%)**
- **dont spectacle vivant : 662,9 M€ (0%)**
- **dont crédits décentralisés : 276 M€ (0%)**

PARIS

Festival d'Automne : les codirectrices ne lâchent pas la main

Y a-t-il vraiment urgence à trouver un successeur à Alain Crombecque au Festival d'Automne à Paris ? Comme pour démentir l'article du *Monde* du 21 septembre, l'équipe ne témoigne d'aucune «*impatience*» et certains rappellent : «*Il n'y a pas de limite d'âge dans les statuts du Festival d'Automne à Paris*». Depuis la disparition brutale d'Alain Crombecque, le 12 octobre 2009, la direction par intérim est assurée par les deux codirectrices artistiques, Marie Collin pour le théâtre et la danse et Joséphine Markovits pour la musique. Et la question de la succession a été repoussée par les tutelles, l'idée étant de laisser ce duo en place jusqu'à leur départ en retraite (l'une est née en 1949, l'autre en 1946). Toutes deux symbolisent la continuité puisqu'elles travaillaient déjà sous la direction de Michel Guy, le prédécesseur d'Alain Crombecque. Certes des candidatures ont été avancées, d'autres sollicitées par la Direction générale de la création artistique. L'arrivée d'un nouveau directeur répondrait à la nécessité de revitaliser le festival. La mission d'évaluation réalisée par l'Inspection du ministère de la Culture soulignait dans un rapport de décembre dernier : «*Le Festival d'Automne n'est plus le découvreur qu'il a pu être et a plutôt désormais un rôle d'accompagnateur ou d'accélération de la notoriété d'artistes corepérés par les grandes institutions et les grands festivals européens.*» Mais ce rapport accorde des satisfecits sur la fréquentation (hormis la musique), la production et la gestion. Et il évoque le sujet sensible d'une nouvelle nomination : «*La limitation de la durée du mandat de directeur général n'a toutefois été introduite qu'en 2004* [dans les statuts] *pour n'entrer en application qu'en 2012 et aucun dispositif n'avait été envisagé au sein du conseil d'administration ni par la tutelle pour préparer l'organisation de la succession*»… Plus loin, on lit aussi : «*la durée du mandat a été fixée à quatre ans par la réforme des statuts de 2004, qui précisent qu'il n'est renouvelable qu'une fois. Les conséquences de l'introduction de cette disposition n'ont pas été expertisées au regard du droit du travail et des règles régissant CDD et CDI*». Si le Festival d'Automne a besoin d'évoluer, les deux codirectrices sont bien en place. ● **PHILIPPE VERRIÈLE**

PETER LENAERTS

***It's in the Air,* de Mette Ingvartsen, Jefta van Dinther**

Lyon : la nouvelle Maison de la danse se profile à l'horizon 2015

La 14e Biennale de Lyon s'est s'achevée sur une fréquentation record de 95 000 spectateurs en salle (10 000 de plus que l'édition 2008) pour une jauge complète de 100 000 et une encore plus forte augmentation du nombre de professionnels présents (1 041 dont 619 pour le seul Focus Danse). Les recettes de billetterie augmentent de 20% à 1,576 M€. Guy Darmet transmet à Dominique Hervieu un festival au meilleur de sa forme. Mais il a déjà un autre objectif en tête, la Maison de la Danse 3e génération, un projet que porte l'équipe depuis plusieurs années. «*Nous avons demandé à tous ceux qui travaillent dans la maison d'exprimer leur souhait pour améliorer notre outil, puis nous en avons parlé au maire de Lyon*», explique-t-il. Ce projet prend son sens dans le cadre de la suite de l'aménagement du quartier Confluences. Pour la seconde tranche, Gérard Colomb, le maire, a affirmé vouloir «*un grand équipement culturel de dimension internationale*». Guy Darmet précise avec candeur : «*Depuis, ce sont les architectes aménageurs qui sont venus nous trouver, et ils ont dit à Gérard Colomb que la discipline artistique qui a fait le plus pour l'internationalisation de Lyon, c'est la danse !*» Dominique Hervieu reconnaît que ce projet est l'un des motifs qui l'a poussée à accepter la direction de la Maison de la danse et de la Biennale : «*Quand j'en ai reparlé au maire, il m'a presque dit d'aller choisir le terrain*», raconte-t-elle. Mais un tel projet coûte entre 50 et 70 millions et ne verrait éventuellement le jour qu'entre 2015 et 1016. Si les architectes en sont déjà connus (ce seraient Herzog et de Meuron, ceux du stade olympique de Pékin), le chemin risque d'être long. «*C'est un projet pour la communauté urbaine qui trouverait ses partenaires dans la Région Rhône-Alpes et au ministère de la Culture, dans le cadre du second pôle chorégraphique national*», explique encore Guy Darmet, ajoutant : «*Il est porté par Dominique Hervieu. Si on me le demandait, je serais bien sûr présent pour le faire avancer.*» ● **P. V.**

VAR

Grasse mise toujours sur un label

Cet automne, la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, à Grasse (Var), lancera un concours d'architecte en vue de la construction d'un nouveau théâtre. L'équipement doté d'une salle de 1 200 places et d'une autre de 200 places, s'ajoutera au théâtre actuel de 500 places. Il sera géré au sein d'un même établissement avec une ancienne MJC, dédiée aux musiques actuelles. Enfin, un lieu de fabrique accueillera la compagnie de danse Castafiore. L'ensemble devrait être prêt pour 2014. Le projet porté par Jean Florès, directeur du théâtre de Grasse, est soutenu par le sénateur-maire UMP Jean-Pierre Leleux. La culture aidera à consolider la place de Grasse – agglomération de 75 000 habitants – face au poids lourd représenté par Nice. À cet égard, le voisin cannois est un atout. Jean Florès envisage, par exemple, de développer les relations avec l'Ecole régionale d'acteurs de Cannes (ERAC). Actuellement, son théâtre travaille avec un budget de 2 M€ auxquels s'ajoutent des prestations par la Communauté d'agglomération. La somme sera insuffisante dans la future configuration. Dominique Bourret, adjointe au maire chargée de la culture, en convient, mais les finances locales n'apporteront pas la solution. La ville s'est portée candidate au label de scène nationale, et malgré la promesse faite par Frédéric Mitterrand au Liberté de Toulon, dans le même département, Dominique Bourret ne baisse pas les bras : «*Toulon est loin et nous estimons remplir tous les critères*», répond-elle, ajoutant qu'il faudra quand même compter sur une hausse des recettes propres. En attendant, il faut boucler le financement du projet de construction, estimé à 20 millions, or l'État n'a pas encore donné sa réponse. ● **Y. P.**

Jean Florès

D. R.

THÉÂTRE DU ROND-POINT

Ribes réclame un coup de pouce

A la tête du Théâtre du Rond-Point depuis 2002, Jean-Michel Ribes a été reconduit par la Ville de Paris et le ministère de la Culture jusqu'en 2016. Ces derniers subventionnent le lieu à hauteur de 3,7 M€. «*J'ai demandé un entretien au maire et au ministre. Nous sommes, en effet, très peu subventionnés, dans la mesure où nous avons 60% de recettes propres. Je pense n'avoir jamais réclamé, mais aujourd'hui nous sommes un peu à bout de souffle. J'estime avoir répondu à la mission de réconcilier la vivacité de l'écriture d'aujourd'hui avec le public, puisque nous sommes l'un des trois théâtres les plus fréquentés de France. Nous avons besoin d'un coup de pouce financier, car ici le crédit artistique est de zéro.*» Le théâtre a su convaincre des mécènes, comme Marc de Lacharrière (Fondation Culture & Diversité), Laser ou Tilder. Le public est au rendez-vous, avec 217 400 spectateurs sur 2009-2010 (129 600 en 2002-2003). Les abonnements et cartes du Rond-Point rassemblent 10 000 fidèles, à tel point que le théâtre pourrait en limiter les quantités.

«*Le public est curieux, j'ai essayé non seulement de proposer aux gens des spectacles qu'ils aiment, mais aussi de programmer des choses qu'ils ne savent pas encore qu'ils aiment.*» Parfois avec l'aide de quelques célébrités, comme Pierre Arditi ou Bénabar. Le lieu produit et coproduit de plus en plus de pièces, afin de les faire tourner, soit environ deux tiers des 80 spectacles présentés au cours de la saison. Pour la première fois, le Rond-Point coproduit

BRIGITTE ENGUÉRAND

Une femme à Berlin.

cette saison deux spectacles avec son voisin privé, le Théâtre Marigny. Les deux lieux communiqueront ensemble et proposeront peut-être des abonnements communs. Le Rond-Point s'est ouvert à de nouvelles formes, comme des spectacles circassiens ou musicaux, et à des humoristes, mais cette ouverture reste minoritaire, d'après le directeur. Celui-ci est parfois jugé très médiatique, voire omniprésent, du programme qui arborait son portrait en couverture, jusqu'au menu du restaurant. Le docu-théâtre *L'aventure du Théâtre du Rond-Point*, produit et diffusé par France 2 le 29 octobre, prouve la popularité du théâtre et de son capitaine, qui a enrôlé pour l'occasion une centaine d'artistes, mais également quatre ministres de la Culture. «*Je me bats pour ce théâtre, je le défends dans les médias. Au bout d'un moment, les deux images se superposent.*» Pour son prochain «mandat», Jean-Michel Ribes envisage «*des transversalités entre le théâtre et notamment les arts plastiques*», mais aussi «*de plus en plus de commandes de textes dont les écritures sont les plus nouvelles.*» ● **NICOLAS DAMBRE**

BILAN DE SAISON

Opéra de Paris : 7,6 millions de mécénat

Le mécénat des entreprises et des particuliers a rapporté 7,6 millions d'euros à l'Opéra national de Paris pour la saison 2009-2010. L'AROP, Fondation pour le rayonnement de l'Opéra national de Paris, et les grands donateurs, personnes physiques, apportent 4,3 M€. Par ailleurs, les recettes du Cercle des entreprises mécènes de l'Opéra ont atteint le record de 3,3 M€. Le mécène principal, la société Ernst & Young, a renforcé son concours. S'ajoutent à ces sommes des actions de mécénat de compétences, estimées à 1,4 M€. Ainsi, Eiffage participe à la restauration de la façade ouest du Palais Garnier. L'ascensoriste Kone réhabilite l'ascenseur dit «de l'Aga Khan» qui permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux loges du Palais Garnier. L'Opéra national de Paris annonce 800 000 spectateurs, soit un chiffre d'affaires billetterie de 54 M€ en hausse de 10%. L'établissement reçoit la plus forte subvention d'État à un établissement de spectacle vivant avec 114 M€ (année 2010), loin devant la Comédie-Française (26 M€). Il emploie 1 780 postes en équivalent temps plein. L'ensemble de ses recettes représente quelque 185 M€ (chiffre 2009). La part du mécénat revient donc à moins de 10% des recettes propres et 4% du budget global. ● **Y. P.**

ÉQUIPEMENTS

Après Montpellier, les projets d'Arenas fleurissent

L'inauguration de l'Arena de Montpellier (Hérault), début septembre, marque l'apparition d'un nouveau type de lieu, de plus de 10 000 places et dédié aux compétitions sportives comme aux spectacles. Le rapport «Arenas 2015», commandé par le secrétariat d'État aux Sports, préconise la construction de sept enceintes Arenas en France d'ici 2015. Mais plusieurs questions se posent déjà au sujet de celle de Montpellier. Avec une capacité de 14 000 places, elle est la seconde plus grosse salle de France, derrière le POPB de Paris-Bercy, alors que Montpellier est la huitième ville française en population. Avec des billets un peu plus chers qu'au Zénith voisin (6 000 places), le public sera t-il au rendez-vous ? La jauge a été prudemment ramenée à 10 000 places pour les premiers concerts (Indochine, M). L'Arena table sur 80 à 100 jours d'occupation pour rentabiliser une construction de 68 M€. Géré par la même société d'économie mixte (Enjoy), le Zénith avait anticipé et propose une formule Zénith Club de 1 800 places, pour des spectacles qui ne trouvaient pas de salle appropriée à Montpellier. «*Avec l'ouverture de l'Arena, nous avons un peu plus de place dans notre planning*», confie la directrice, Martine Vicériat. À Orléans, le conseil municipal a décidé de recourir à un partenariat public privé pour la construction et la maintenance d'une Arena de 10 000 places (environ 100 M€). Michel Martin, adjoint au maire, analyse : «*La France a un réel retard. L'État s'est saisi de la question avec ce rapport et devrait financer les sept Arenas à hauteur de 140 M€. C'est un élément de plus en faveur de l'Arena d'Orléans.*» Son taux d'occupation devrait être de 80 jours par an, avec 40% d'événements sportifs et 60% de spectacles. D'autres équipements sont en projet. À Floirac (Gironde), le projet d'Arena entièrement privée de 200 M€ est accolé à un centre commercial, qui peine à attirer des enseignes. À Villeurbanne (Rhône), un projet de salle multifonction de 15 000 places est également porté par des investisseurs privés. Aix-en-Provence réfléchit à un palais des sports à côté du complexe sportif initié par Zidane, tandis que Sarcelles attend, pour détailler son projet, la nomination par le président de la République de la commission qui examinera les projets d'Arenas. Entre-temps, l'enveloppe budgétaire de l'État semble s'être volatilisée. Et les professionnels du spectacle n'ont pas été consultés. ● **N. D.**

MUSIQUE CLASSIQUE

Les orchestres confrontés à la crise des finances locales

La perspective d'un tassement des budgets régionaux et locaux pour la culture en 2011 préoccupe les directeurs d'orchestres permanents. Ils s'étaient déjà rencontrés en février dernier sur la question et ont prévu de se revoir avant la fin octobre. Depuis une douzaine de mois, les signaux d'alarme se sont succédé. Dans le but de maîtriser, voire parfois de réduire les subventions accordées à leurs orchestres plusieurs collectivités locales cherchent des solutions d'économie. C'était un des facteurs de la confusion qui a entouré la recherche d'un directeur à l'Orchestre de Bretagne cet été (*La Lettre du Spectacle* du 10 septembre). «*C'est la première fois que je vois autant d'inquiétude*, observe Catherine Baumann, déléguée générale du syndicat Synolyr. *On arrive à un seuil où bientôt, la réduction des frais n'aura plus de sens par rapport aux missions. Les maisons gèrent dans l'incertitude.*» En Île-de-France, le 23 juin, tous les organismes associés au conseil régional ont été invités par le directeur général des services à entendre une nouvelle peu exaltante : chacun devrait prévoir une réduction de subventions de 9,2%. Pour l'Orchestre national d'Île-de-France, cela représente environ 700 000 euros, sur un montant total de subvention régionale de 7,7 M€ en 2010. La baisse envisagée représente près d'un tiers de la marge artistique de l'Ondif (2,3 M€). Le 6 juillet, lors de l'assemblée générale de l'orchestre, Julien Dray, vice-président chargé de la culture avait donné sa promesse que la subvention 2010 serait versée en entier, sans subir le gel annoncé de 4,6%. En Franche-Comté, les Villes de Besançon et Montbéliard ont décidé d'unir leurs orchestres pour former un nouvel ensemble de 50 musiciens, sous la direction musicale de Jean-François Verdier. Le budget actuel est de 1,2 M€. En Aquitaine, l'Orchestre régional Bayonne-Côte basque doit faire face au retrait de la DRAC qui recentre ses aides sur l'Orchestre national Bordeaux Aquitaine. ● **Y. P.**

Fusion envisagée en Lorraine

En Lorraine, dans l'idée de créer un orchestre symphonique de 130 musiciens, les élus de Nancy, Metz, du Grand Nancy et de Metz Métropole réfléchissent avec l'État et la Région autour d'un rapprochement entre l'Orchestre national de Lorraine (ONL), à Metz, et l'orchestre de l'Opéra national de Lorraine, à Nancy. «*Ce projet s'inscrirait dans le rapprochement déjà prévu entre les deux opéras*, remarque Antoine Fonté, adjoint à la culture de Metz.» Pour L'ONL, l'enjeu est de taille. «*L'État n'a pas revalorisé sa subvention depuis huit ans, nous sommes dans une situation délicate*», remarque l'élu, également président de l'ONL. À l'Opéra de Nancy comme à l'ONL, les craintes sont palpables. «*Un rapprochement sous prétexte d'économie est une usine à gaz et risque de se faire au détriment du public d'une des villes*», estime Laurent Spielmann, directeur de l'Opéra de Nancy. Jean-François Ramon, directeur de l'ONL, constate que les orchestres, lyrique à Nancy et symphonique à Metz, n'ont pas la même vocation. Si Antoine Fonté assure que ce projet se ferait «*dans le respect des masses salariales*», des inquiétudes portent également sur le statut des musiciens, les 60 membres de l'orchestre de Nancy ayant une rémunération moindre que leurs 70 confrères de l'ONL. ● **T. LR.**

D. R.

L'opéra de Nancy

À Lyon, Laurent Langlois rassuré

Des bruits alarmants couraient cet été pour l'Orchestre national de Lyon (ONL). Mais Laurent Langlois, le directeur général, assure que la situation budgétaire n'est pas menacée et que l'État et la Ville sont attachés à leurs engagements : permettre au directeur de mener son projet «*à moyens constants*». Tout au plus reconnaît-il que la situation n'est pas facile avec la Région pour l'année prochaine, «*Il me semble prématuré d'en parler, mais je reconnais que la Région se pose la question d'optimiser ses engagements dans des institutions culturelles.*» Après la tempête qui a marqué son arrivée à Lyon, le directeur goûte à un certain calme. «*La nomination de Leonard Slatkine comme directeur artistique est un signe fort tant de la mise en place du projet que du soutien des tutelles, car si sa présence est plus coûteuse que celle de son prédécesseur, elle a reçu le soutien et l'aval de tout le monde.*» Ce chef était le favori des musiciens pour remplacer Jun Markl, avec lequel Laurent Langlois a été en conflit. Par ailleurs, le directeur avance les succès des opérations en billetterie. Les 2 200 places de la série Chef d'Œuvre, disponible sur Internet à 39 € pour trois concerts, ont été épuisées en moins de trois semaines. La carte Entrée libre qui permet aux moins de 26 ans, pour 6 € par mois, d'accéder à volonté aux concerts, a déjà séduit 500 personnes. ● **P. V.**

D. R.

Orchestres en fête

Du 19 au 28 novembre, l'Association française des orchestres renouvelle son opération «Orchestres en fête», un événement destiné à sensibiliser le grand public sur le rôle des orchestres, et notamment leurs actions culturelles et éducatives. Le parrain de cette édition est Smaïn. ●

Les recettes des orchestres
Subventions

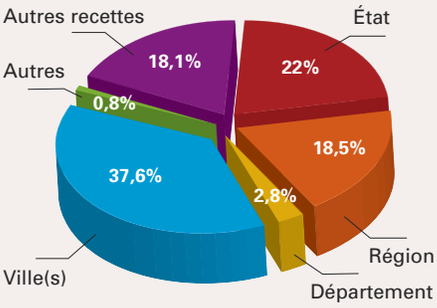

Budget total : 167 millions d'euros
Effectif total : 1 505 musiciens

Source : : DEPS ministère de la Culture et de la Communication Chiffres clé 2010

Baisses de salaires à l'étranger

En Écosse, les musiciens du Scottish National Opera viennent d'accepter une réduction de leur temps de travail et de leur salaire. À partir d'avril 2011, ils travailleront 31 semaines par an et un minimum de 28 semaines sur les douze mois suivant. Le syndicat des musiciens (Musicians' Union) pense que cette décision va engager l'orchestre sur la pente du déclin, mais une majorité des musiciens craignaient la suppression de postes, voire le remplacement de l'orchestre par une formation privée. Au États-Unis, l'Orchestre symphonique de Détroit envisage de réduire les salaires de ses musiciens de 30%, pour faire face à un déficit de 9 millions de dollars. Une grève était prévue le 4 octobre. Leurs confrères de Baltimore ont déjà dû subir une baisse.

ENQUÊTE

Prix des billets : les scènes publiques font le grand écart

Confrontées à l'augmentation des coûts artistiques, certaines scènes publiques françaises rajustent leurs prix. D'autres s'y refusent pour ne pas se couper de leur public. Un regard sur les programmations 2010/2011 de quelques scènes subventionnées fait ressortir des écarts de tarifs pouvant dépasser les 10 euros.
La perception de la sociologie du public influe sur la fixation des prix, mais entrent également en jeu la composition du budget du lieu, ainsi qu'une dimension artistique et parfois militante.

Les écarts de prix entre scènes publiques	Plein tarif	Abonnés
HAMLET (David Bobée)		
L'Hippodrome, scène nationale de Douai	22 €	16 €
Scène nationale de Petit-Quevilly Mont-Saint-Aignan	13 €	–
LES NOUVELLES BRÈVES DE COMPTOIR (Jean-Michel Ribes)		
Théâtre des Célestins, à Lyon	15 à 33 €	12,50 à 29 €
Théâtre de Narbonne, scène nationale	29 €	23 €
Odyssud, à Blagnac	27 €	24 €
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (Dominique Pitoiset)		
Théâtre des Célestins	15 à 33 €	12,50 à 29 €
Théâtre d'Angoulême, scène nationale	25 €	19 €
Théâtre de Narbonne, scène nationale	22,50 €	16,50 €
VIVRE DANS LE FEU (Bérangère Jannelle)		
Espace André Malraux, scène nationale de Chambéry	34 €	22 €
Le Fanal, scène nationale de Saint-Nazaire	21 €	16 €
L'HOMME À LA TÊTE DE CHOU (Jean-Claude Gallotta)		
Théâtre d'Angoulême, scène nationale	32 €	25 €
TAP, scène nationale de Poitiers	30 €	24 €
L'Hippodrome, scène nationale de Douai	22 €	16 €
STAFF BENDA BILILI		
Espace André Malraux, scène nationale de Chambéry	29 €	15 €
Le Fanal de Saint-Nazaire	19 €	14 €
L'IMMÉDIAT (Camille Boitel)		
TAP, scène nationale de Poitiers	25 €	18 €
Scène nationale de Petit-Quevilly Mont-Saint-Aignan	13 €	–

Théâtre d'Angoulême (16), scène nationale

Gérard Lefèvre, directeur : «*Notre politique tarifaire vise à encourager les abonnements, mais nous avons peu modifié nos tarifs ces dernières années. Notre capacité de 600 places n'est pas évidente dans une agglomération de plus de 100 000 habitants. Nous devons souvent proposer plusieurs représentations pour un spectacle. Quand j'en propose une supplémentaire, je prends le risque d'être en déficit. Nous devons constamment trouver un équilibre entre le prix et le nombre de séances. Il nous arrive aussi d'avoir un spectacle fortement médiatisé en produit d'appel.*»

Budget 2010 : 2,8 M€ (dont artistique : 1,34 M€). Subventions : 1,9 M€. Recettes propres : 740 000 €. Quatre niveaux de tarifs pleins, de 18 à 38 €. Abonnés, de 14 à 32 €.

Fanal à Saint-Nazaire (44), scène nationale

Luc Chavy, administrateur : «*Nous prenons en compte la sociologie du territoire. Nous élaborons nos tarifs en fonction de la nature du spectacle, mais aussi du public visé. Si nous avons dû augmenter d'un euro nos billets en plein tarif cette année, nous n'envisageons pas d'augmenter au-delà d'un certain seuil. Les tarifs sont à la hausse pour l'achat des spectacles et il est parfois nécessaire de négocier les prix. Mais pour des questions de principe, nous préférons parfois laisser passer un spectacle dont le coût nous obligerait à relever le prix du billet.*»

Budget 2010 : 2,1 M€ (dont artistique 1,13 M€). Subventions : 1,5 M€. Recettes de billetterie (prévision 2010) : 170 000 € environ. Quatre niveaux de tarifs pleins, de 7 à 21 €. Abonnés, de 7 à 16 €.

Scène nationale du Petit Quevilly-Mont-Saint-Aignan (76)

Gérard Marcon, directeur : «Nous sommes sur un territoire économique difficile, en banlieue de Rouen. Notre ambition est de travailler avec des publics de condition sociale assez basse. Nous constatons une forte hausse du prix d'achat des spectacles, notamment liée aux frais de transports, alors que les subventions ont tendance à diminuer. Nous refusons en permanence des spectacles car nous ne voulons pas augmenter nos tarifs. Nous jouons sur la démocratisation du théâtre, proposer des tarifs bas sans obligation d'abonnement permet de toucher un public qui n'est pas habitué de ce type de sortie.»

Budget 2010 : 1,7 à 1,8 M€ (dont artistique : 816 000 € environ). Subventions : 1,3 M€. Recettes de billetterie : inférieures à 340 000 €. Tarifs plein : de 5 à 13 €. Pas d'abonnements.

Odyssud, centre culturel municipal de Blagnac (31)

Emmanuel Gaillard, directeur : «*Nous avons un taux de remplissage et des tarifs un peu plus élevés que la moyenne des théâtres de ville. Nous nuançons en ayant des tarifs très abordables pour les moins de 26 ans et sur les spectacles jeune public pour lesquels nous ne sommes pas à l'équilibre, de même sur les musiques anciennes et contemporaines. Sur le reste, nos recettes de billetterie doivent couvrir le coût d'achat de spectacles qui ont considérablement augmenté. Nous relevons nos tarifs les plus élevés d'un euro chaque année, mais nous proposons des tarifs très échelonnés selon les spectacles car nous voulons être "redistributifs". Proposer un tarif unique autour de 25 € ne nous semblerait pas très équitable.*»

GUY DELAHAYE

***L'Homme à tête de chou* en tournée.**

Budget : 6 M€ (dont artistique : 3 M€). Subventions : 2,5 M€. Recettes de billetterie : 3,5 M€. Cinq niveaux de tarifs pleins, de 9 € à 45 €. Abonné, de 7,50 € à 40 €. ●

TIPHAINE LE ROY

JAPON

Une dynamique de coopérations avec la scène française

Les passerelles entre le Japon et la France pour le spectacle vivant connaissent un regain d'activité, cet automne. L'Institut franco-japonais de Tokyo, dirigé par Robert Lacombe, développe les productions, fort d'un budget artistique d'un million d'euros. Il a porté la création de la chorégraphe Emmanuelle Huynh avec Seiho Okudaira, maîtresse d'Ikebana (art de la composition végétale), avec le soutien de la fondation Hermès. La pièce jouait à Tokyo du 23 au 26 septembre. D'autres suivront en 2011, comme *Un Homme en faillite,* de David Lescot, une cocréation de Christophe Fiat et Toshiki Okada, des spectacles de Perrine Valli et Christian Rizzo. L'Institut français vient aussi de lancer un programme de traduction d'auteurs de théâtre français, avec un éditeur japonais. Viennent de paraître *Croisades,* de Michel Azama et *Littoral,* de Wajdi Mouawad. La collection comptera une quinzaine de titres sur trois ans : «*Il n'y avait pas eu de traduction de texte dramatique français publiée depuis Koltès*», lance Robert Lacombe. Pour la diffusion, l'institut

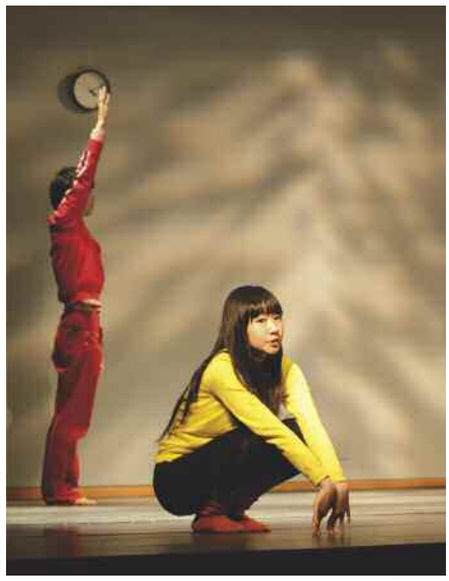

NOBUTAKA SATO

***We are the undamaged others,* par Chelfitsch**

élargit le cercle de ses partenaires japonais, lieux et festivals qui accueillent des créations françaises. Il y a les partenaires anciens et fidèles, comme Shizuoka Performing Arts Center qui reçoit chaque année des artistes français (Olivier Py au printemps dernier). Depuis août et jusqu'à la fin octobre se déroule la nouvelle triennale d'art contemporain de la préfecture Aichi, à Nagoya, avec un volet performances et arts de la scène. Cet événement a ouvert des budgets au Théâtre Aïchi pour accueillir Jérôme Bel, Jan Fabre, Delgado Fuchs… À cette occasion a été créée la dernière pièce de la compagnie Chelfitsch, *We are the undamaged others*, de Toshiki Okada qui joue à Gennevilliers du 7 au 10 octobre. Pascal Rambert, le directeur du théâtre de Genevilliers, est l'un des artistes français qui tisse des liens continus avec le Japon, comme Arnaud Meunier et Frédéric Fisbach. Ce dernier monte *Mademoiselle Julie,* de Strindberg, début octobre au Théâtre Shizuoka. Arnaud Meunier prépare une adaptation de *Candide* avec un producteur français installé à Tokyo, Laurent Ghnassia. Ces metteurs en scène ont en commun un intérêt pour les pièces d'Oriza Hirata, à la fois fer de lance du théâtre japonais et tête de pont entre Paris et Tokyo. «*Travailler avec le Japon demande une grande patience et les théâtres japonais prennent peu de risque avec de jeunes créateurs étrangers*», observe Emmanuelle de Montgazon. Cette productrice et connaisseuse des scènes nippones, apporte elle-même un contre-exemple puisqu'elle fait tourner cet automne le dernier spectacle de Giselle Vienne, *This is how you will disappear* (coproduction Festival d'Avignon 2010), notamment avec le Festival de Tokyo et son nouvel alter ego du sud, Kyoto Experiment. Parmi les autres partenaires prometteurs de la France au Japon, il faut aussi mentionner le KAAT, à Yokohama qui va ouvrir, en janvier 2011, un théâtre flambant neuf. ●

YVES PÉRENNOU, ENVOYÉ SPÉCIAL

Les instituts fusionnés dans les deux ans

D'ici deux ans, les instituts français de Tokyo, Yokohama, Fukuoka et Kyoto fusionneront avec le service culturel de l'ambassade en lien avec la restructuration de l'action culturelle française à l'étranger. Le conseiller culturel de l'ambassade devrait donc diriger la future structure.

Quel avenir pour la villa Kujoyama ?

Une réflexion s'est engagée sur l'avenir de la Villa Kujoyama qui accueille des artistes français en résidence. Face à des coûts de fonctionnement élevés, ne ferait-on pas mieux d'accorder des bourses aux artistes plutôt qu'entretenir un bâtiment dans une ville éloignée de l'effervescence tokyoïte ? Selon le conseiller culturel à l'ambassade, Benoît Guidée, la Villa Kujoyama n'est pas remise en cause, pour l'instant : *«Les budgets sont maintenus pour l'année prochaine et la sélection des artistes est en cours,* assure-t-il. *L'important, c'est notre volonté de préserver un programme de résidence.»* ●

STRASBOURG

Théâtre Jeune Public européen

Le Théâtre Jeune Public (TJP) de Strasbourg et la Convention théâtrale européenne (CTE) organisent à Strasbourg le premier festival Young Europe du 19 au 23 novembre. Cette manifestation destinée en premier lieu aux collégiens et lycéens reprend un projet lancé en 2008 par la CTE autour de l'adaptation de quatre pièces commandées à de jeunes auteurs européens: *L'île*, de Laura Lomas, *Pile ou face*, de Katja Hensel, *Ma mère Médée*, de Holger Schober et *Champ de mines*, de Pamela Dürr. Huit théâtres avaient participé au projet de la CTE soutenu par l'Europe, le Theater an der Parkaue (Berlin), le Cyprus Theatre Organisation (Nicosie), le Deutsches Theater Berlin, Det Norske Teatret (Oslo), le Théâtre de l'Est parisien, le Theater & Orchester Heiderlberg et la Comédie de Genève. Adaptée par deux théâtres, chaque pièce sera jouée en version non sous-titrée dans les collèges et lycées, au Théâtre Jeune Public de Strasbourg et au Parlement européen. «*Nous voulions confronter les adolescents à la création en langues étrangères et les faire réfléchir sur les notions d'identité et d'altérité*», précise Heidi Giebel, déléguée de la CTE. ● **T. LR.**

VITE DIT

◗ La Canadienne Evelyne de la Chenelière a reçu le Prix SACD de la dramaturgie francophone aux Francophonies en Limousin. ◗ Placido Domingo quittera en juin 2011 la direction du Washington National Opera. ◗ Andreï Loutchine, directeur du théâtre russe Obraztsov, est mis en cause dans une enquête pour détournement de fonds.

Montpellier : Daniel Bedos sur le départ. Le directeur artistique du festival le Printemps des Comédiens à Montpellier, a annoncé dans *le Midi Libre* qu'il négociait son départ. Des soucis de santé sont venus s'ajouter aux inquiétudes que connaît le festival sur le plan des aides publiques. Par ailleurs, le directeur avait dû affronter des tensions sociales au sein de son équipe, au printemps dernier. Daniel Bedos avait été candidat malheureux à la direction du Domaine d'Ô sur lequel se déroule festival. Le poste était revenu à **Christopher Crimes** et les relations entre les deux dirigeants sont plus que fraîches.

Gaîté lyrique : ouverture le 2 mars. Le nouvel établissement parisien se présente comme *«le théâtre des révolutions numériques»*. Sous la direction de **Jérôme Delormas,** il ouvre le 2 mars, sur 8 000 m² et 8 niveaux, et annonce 3 concerts par semaine et 120 performances, spectacles vivants et multimédia par an. Rimini Protokoll et 20 concerts sont annoncés pour les cinq journées d'inauguration.

Tours engagé pour le jazz. La nouvelle manifestation «Tours Capitale du jazz» est organisée jusqu'au 13 octobre par Jazz à Tours, le Petit Faucheux, le conservatoire à rayonnement régional et l'Université François-Rabelais. Elle traduit un partenariat de longue date entre ces structures. Si des musiciens comme Tony Malaby ou le Stéphane Kerecki Trio sont invités, la manifestation accorde une large place aux formations locales. Jusqu'en 2012, d'autres événements suivront : master-classes, créations, actions de sensibilisation…

Sexion d'assaut en repli. Plusieurs scènes publiques ont annulé les concerts de Sexion d'assaut, suite aux propos homophobes tenus par un membre du groupe dans le magazine *Hip Hop International.* Au 3 octobre, la tournée du groupe était déjà amputée des dates à Angers, Brest, à Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Caen, Marseille…

Mobilisation pour Romanès. La pétition de soutien au cirque Romanès avait rassemblé 13 000 signatures début octobre. Le cirque, dont le chapiteau est posé porte de Champerret à Paris, est menacé de cinq annulations de permis de travail de musiciens et d'une amende pour travail dissimulé. *«On est touché de plein fouet par ce qui se passe autour des Roms»,* estime **Alexandre Romanès**, qui a reçu le soutien de Christophe Girard, adjoint au maire de Paris pour la culture. En réponse, le ministre de l'Immigration Éric Besson parle d'une *«manipulation grossière»* pour une affaire qui releverait du droit du travail.

À vingt pour Faites du théâtre ! Pour sa troisième édition, du 8 au 22 octobre, la manifestation Faites du théâtre rassemble vingt scènes en France dans le Nord-Est, l'Ouest et en région parisienne. Chacune organise cet événement à sa façon et finance sa part. Faites du théâtre avait été lancé par la compagnie jeune public Plume d'éléphant, à Strasbourg (67), sous la forme de rencontres et d'ateliers avec des professionnels. *«Le festival couvre maintenant un large territoire car il doit s'adresser au plus grand nombre»,* estime **Laurent Bénichou,** metteur en scène de Plume d'éléphant.

MÉDIAS

La Scène disponible sur iPhone

D. R.

Le magazine *La Scène* lance la première application iPhone destinée aux professionnels du spectacle. Grâce à cette nouvelle application, les possesseurs d'iPhone peuvent retrouver gratuitement un fil d'information sur l'actualité des professionnels du spectacle et des acteurs culturels (tendances, projets, nominations…) ; l'accès aux dépêches AFP Culture-Spectacle, diffusées en temps réel ; un agenda de rencontres professionnelles ; les dernières parutions professionnelles et les coups de coeur de la rédaction. *«L'objectif est d'apporter des compléments de lecture aux professionnels du spectacle»,* explique Nicolas Marc, directeur de *La Scène.* *«Nouvelle source d'information, l'application complète ainsi notre magazine et notre site Internet, sans s'y substituer.»* Entièrement gratuite, l'application La Scène est disponible sur l'App Store d'Apple. Elle est compatible avec les terminaux iPad. L'application a été développée par Imagescréations. Parallèlement, le magazine *La Scène* a aussi ouvert un espace d'échanges et d'information sur Facebook (www.facebook.fr/magazinelascene). ●

ARTISTES FACE AU MÉTIER

Les formes courtes voyagent avec la Valise

Au Off d'Avignon 2010, la compagnie la Valise s'est présentée avec pas moins de cinq nouvelles créations – théâtre de geste, conte, marionnette et manipulation de décors – autant de formes courtes adaptées à des petites jauges. C'est une spécificité de cette compagnie qui s'attache à la relation d'intimité avec son public. *«Nous voulons murmurer à l'oreille des spectateurs, mais c'est aussi une façon de faire redescendre l'artiste de son piédestal»,* explique le directeur artistique Fabien Bondil. Le tir groupé d'Avignon vient d'une commande à Fabien Bondil par Tam-Tam en région Centre qui a donné naissance aux *Seaux,* conte silencieux et poignant sur le deuil. *«J'ai proposé aux autres membres de l'équipe de se livrer à cet exercice. Nous sortions d'une résidence de quatre ans un peu difficile et il était de temps de réasseoir nos univers personnels.»* En sont sorties des propositions étonnantes telles que *Reliquats* où la référence au conte conduit bientôt à une réflexion poétique sur la mémoire. La compagnie a été montée à Metz (57)en 1999 à quatre comédiens dont Stéphanie Martin et Fabien Bondil, les deux autres ayant quitté depuis. Les petites formes ont débuté il y a presque dix ans avec *l'Inconsolé* sur un texte de Joël Jouanneau, suivi, entre autres de *Oups, Microcircus…* *«Nous voulions nous adresser au cœur des hommes, de façon sensible et fine,* ajoute Fabien Bondil. *C'est aussi un moyen d'amener la culture dans des endroits où il n'y a pas de structures culturelles.»* Cette approche a ouvert assez vite les portes de la diffusion hors de la région Lorraine et même plus loin puisque la compagnie a joué en Afrique. La Valise réalise 80% de ses dates à l'extérieur de sa région. Après ses quatre ans de résidence à Bitche (57), elle est installée à Vic-sur-Seille (57). Elle travaille sur un nouveau volet de petites formes à partir du printemps, qui pourrait donner naissance à un cabaret. ● **Y. P.**

PIERRE ACOBAS

Reliquats

SUR VOS AGENDAS

ROUBAIX
LE 14 OCTOBRE
Le mécénat est-il souhaitable pour l'avenir de la culture ?
Organisé par Entreprendre en Culture et la Compagnie de l'Oiseau-Mouche.
02 20 55 83 27.

PARIS
DU 15 AU 17 OCTOBRE
Rencontres nationales marionnettes et musiques
Organisé par Themaa au Grand Parquet et à l'abbaye de Royaumont. www.saisonsdelamarionnette.fr

DU 23 AU 25 OCTOBRE
Université d'automne des arts vivants
Ateliers de pratique, tables rondes et spectacles sur la création contemporaine en arts de la scène, sa réception et sa transmission.
Organisé par l'Anrat.
01 45 26 22 22.
contact@anrat.asso.fr

REIMS
LES 19 ET 20 OCTOBRE
Spectacle jeune public : de nouvelles voies pour demain
Organisées par le magazine *La Scène*. 02 40 20 60 29.

BARCELONE
LES 21 ET 22 OCTOBRE
Rencontres transfrontalière «danse»
Dans le cadre de Conviviencia Pyrénées-Méditerranée.
www.reseauenscene.fr

AUCH
DU 22 AU 30 OCTOBRE
Circa
www.circuits-circa.com

EN FRANCE
LES 29 ET 30 OCTOBRE
Rue libre
L'événement des arts de la rue. www.ruelibre.fr

TOULOUSE
DU 3 AU 7 NOVEMBRE
Forum des alternatives musicales
Organisé par la Fédération des labels indépendants de Midi-Pyrénées.
http://flim.asso.fr

Reprises de théâtres : nouvelle garantie. L'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) met en place un dispositif de garantie renforcée afin de faciliter l'accès au crédit bancaire des professionnels candidats à la reprise d'un théâtre privé. Ce dispositif est proposé grâce à une dotation de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP). Il permet de porter jusqu'à 70% le taux de garantie de l'IFCIC sur les crédits finançant la reprise de théâtres privés, dans la limite de 1,6 M€.

Accord Sacem-YouTube. La Sacem et YouTube ont signé un accord qui permettra aux auteurs-réalisateurs, humoristes, compositeurs et éditeurs de musique dont le répertoire est géré par la Sacem d'être remunérés pour la diffusion de leurs œuvres sur YouTube. Des négociations sont en cours entre YouTube et la SACD.

Charleville-Mézières : étude pour la SMAC. Le financement de la préfiguration de la future scène de musiques actuelles (SMAC) vient d'être voté par Cœur d'Ardenne, la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières (08). Prévu sur le site d'une ancienne usine automobile proche du centre, le projet comprend une salle d'environ 500 personnes, et un lieu pour les associations. La communauté envisage le début des travaux fin 2013. Le coût est estimé à 8,4 M€, dont 3,4 M€ pour la SMAC.

Lyon : nouvelles Scènes découvertes. L'École de cirque de Lyon, le Périscope (jazz) et le Sixième continent (musiques du monde) viennent d'être intégrés au réseau lyonnais des «Scènes découvertes». Il est constitué de dix scènes qui bénéficient de subventions de la Ville de Lyon (de 20 000 à 40 000 €), mais également de la DRAC Rhône-Alpes et de la Région.

ANNONAY

Le Mille Pattes se met en marche

D. R.
L'Espace culturel Montgolfier.

Le Mille Pattes, à Annonay (07), inaugure sa première saison cet automne. Cette scène, dirigée par Serge Largeron, est issue de la fusion, début 2010, du théâtre d'Annonay et de l'Espace Montgolfier de Davezieux (07). La communauté de communes d'Annonay (Cocoba), prenant la compétence culturelle, a voulu mettre l'accent sur la culture comme vecteur économique pour le territoire. Le Mille Pattes dispose d'un budget de 1,1 M€ pour la saison, et proposera près de 70 représentations. Pluridisciplinaire, la programmation met l'accent sur la danse. Le Mille Pattes accueillera également cinq compagnies en résidence. La compagnie d'Abou Lagraa La Baraka, le Teatri del Tento, Yeraz compagnie, Prise de pied et l'Archipel Théâtre bénéficieront de la mise à disposition des deux salles. Des travaux de rénovation du théâtre d'Annonay sont prévus, sur trois ans, à partir de l'an prochain. Une partie de la programmation est réalisée en partenariat avec la salle de musiques amplifiées Presqu'île ainsi qu'avec le Solar, consacré aux arts de la rue. ● **T. LR.**

THÉÂTRE

Aneth fermera en 2011

Depuis 25 ans, Aux nouvelles écritures théâtrales (Aneth) promeut les textes théâtraux contemporains par le biais de comités de lecture, d'un grand prix de littérature dramatique et de leur diffusion dans le cadre d'un réseau de vingt médiathèques. L'association qui comptait six salariés recevait une subvention du ministère de la Culture et de la Communication. Celle-ci ne sera pas reconduite pour 2011, ce qui oblige l'association à fermer ses portes à la fin de l'année. «*Nous sommes dans un contexte de restrictions budgétaires*», déplore Nabil El Azan, secrétaire d'Aneth qui pensait une fusion avec le Centre national du théâtre. Le ministère a choisi de transférer à cette institution les activités de diffusion et l'organisation du prix de littérature dramatique. Les membres de l'association ignorent si le centre de ressources d'Aneth sera aussi intégré au CNT. Concernant les salariés, un récent départ à la retraite n'avait pas été remplacé et deux contrats à durée déterminée non reconduits. Sur les trois postes restant, le ministère s'est engagé à reclasser un seul salarié. ●

Bellac : la short list. La succession de Philippe Cogney, au théâtre du Cloître - scène conventionnée de Bellac, se jouera entre : Jérôme Araujo, directeur des relations avec le public et programmateur musical du Granit à Belfort ; Stéphane Aucante, ancien directeur de la programmation et des actions culturelles de l'AME ; Josiane Cueff, anciennement attachée culturelle à l'ambassade de France en Colombie ; Gérard Linsolas, chargé de mission spectacle vivant au conseil général des Alpes de Haute-Provence ; Jean-Jacques Mateu, directeur de Petit Bois Cie ; Franck-Eric Retière, ancien directeur adjoint du théâtre de Grasse et du Théâtre du Cadran ; Vincent Roche-Lecca, chargé de mission à la diffusion du spectacle vivant pour l'Office départementale de la culture de l'Orne. Le jury se réunit le 19 novembre.

Marsatac (Marseille)

Du 23 au 25 septembre. 12e édition.

D. R.

Fondation : 1999.

Organisateur : Association Orane.

Concept : Promouvoir les cultures électroniques et les nouveaux courants musicaux, développer d'autres activités et notamment des échanges à l'international. Faire dialoguer de jeunes créateurs par le travail d'artistes en résidence et le rapprochement de scènes éloignées : création de répertoires inédits à Bamako (Mali), puis à Beyrouth (Liban) et prochainement à Istanbul (Turquie).

Lieux (en 2010) : Friche Belle de Mai à Marseille (13). Après adaptation du site, la jauge atteint 9 000 places debout entre la Cartonnerie, la salle Seita, le Cabaret aléatoire et un chapiteau.

Administration : président : Vrej Minassian ; trésorière : Nathalie Moscardini.

Programmation : directeur artistique : Dro Kilndjian ; accueil artistes Karine Servans assistée de Annaré Gatto et Mariam Younes.

Production : directrice : Béatrice Desgranges ; administration, billetterie : Myriam Lequeux ; développement durable, projets spéciaux, coordination bénévoles : Caroline Varrall ; régie bars : Frank Ferré ; commercialisation stands : Lydie Niollon.

Technique : directeur : Thierry Pélissier ; régie générale : Pascal Blot.

Communication : directrice : Laurence Chansigaud assistée de Lydie Niollon et Linda Mouffek ; diffusion : Guillaume Métivier ; diffusion web : Aurélie Denivet ; partenariats : Caroline Varrall ; illustration : Cédric Malo ; graphisme : Florent Condamin ; web : Mathieu Patin ; teasers vidéo : Amandine Adriantsimahavandy ; rédaction : Gilles Rof, Fred Sturlesi.

Nombre de manifestations : 3 soirées, 57 formations programmées (dont 15 issues des scènes locales).

Evénement : 21 concerts programmés de 20h à 6h du matin le samedi 25.

Billetterie : sur place, FNAC, Carrefour, Géant, Super U, Virgin Megastore, Auchan, E. Leclerc, Cora, Cultura, Le Progrès, bureaux de Poste et librairies Chapitre. En ligne sur : marsatac.com ; digitick.com ; ticketnet.fr et fnac.com

Fréquentation : 3 522 spectateurs. Le jeudi, 8 488 le vendredi et 8 956 le samedi, soit 20 966 au total.

Taux remplissage : 78%

Tarifs : 1 nuit : 16 à 25 €, Pass 2 nuits : 40 à 45 €, Pass 3 nuits : 35 à 60 €

Budget total : environ 1 million d'euros dont 30% consacré à l'artistique (hébergements, déplacements et cachets compris).

Partenaires institutionnels : DRAC, Région, conseil général, Marseille Provence Métropole, Ville, Ademe, Marseille Provence 2013, Sacem, CNV, Adami.

Partenariat médias : MTV, *20minutes*, Radio Nova, *Tsugi, Les Inrockuptibles,* vibrationsmusic.com, *Têtu,* Lemonde.fr, Deezer, Radio Grenouille, *Marseille l'hebdo, Sortir Marseille Provence,* WAAW.

Partenaires techniques : Friche Belle de Mai, Les Grandes Tables, Cabaret aléatoire, Alcazar, SNCF, RDT13, RTM, Aéroport Marseille Provence MP2, Green Copper, Marrenon, Gece, Beemo, Spootnick.com, Plato Radio, École Supérieure des arts numériques, la Bobine, BSM.

Autres partenariats : Vélosenville, Silim, Aremacs, Covoiturage.fr, Alliance Provence réseau régional des AMAP, mécénat en collaboration avec le Groupe Énergies renouvelables, Environnement et Solidarités, Label Vie, la Prévention des Routes 13, Médecins du Monde (réduction des risques en milieu festif) et La Mutuelle des étudiants (LMDE-Dispositif Agi-Son), association Culture du cœur, Collège ostéopathique de Provence, Sécurité routière, Paca Demain.

Retombées presse : 87 articles relevés en presse écrite dont *Télérama, Les Inrockuptibles, Le Figaro, Paris Match, Têtu, Le JDD, Métro, 20minutes, La Provence...* 25 sujets radio dont France Info, Radio Nova, LCM, Europe 1... 5 sujets télés dont TF1. Très nombreuses mentions sur le web dont Lexpress.fr, Nouvelobs.com, Gaymag.fr, Lemonde.fr...

Communication : 9,5% du budget total. Outils : plaquette-programme, affiches. Internet : Facebook, Dailymotion, Twitter, Itunes (apple store), Myspace.

Attachée de presse : Brigitte Batcave, assistée de Maud Pouzin

Programmation : Erol Alkan, A-Trak, Beat Assailant, M.A.N.D.Y., A Certain Ratio, Sage Francis, Féfé, Tumi and the Volume, Aeroplane, The Qemists, Shaka Ponk, The Japanese Popstars, Daedelus, Danton Eeprom, Killer Meters, Ghislain Poirier & MC Face T, Missill, Dr Lektroluv, Iswhat, Cibelle, Beardyman, Misteur Valaire, Lexicon, Ezra & Los, Fedayi Pacha, Scratch Bandits Crew, Fowatile, Nasser, Paral-lel, Curry & Coco, Jamaica, Success, D.V.D., Humantronic, Blatta E Inesha…

3 QUESTIONS À

Dro Kilndjian, directeur artistique «Créer des mini-Marsatac»

D. R.

Comment s'annonce l'avenir du festival ?
Je le vois s'éclaircir. Espérons seulement que nous n'aurons plus à batailler pour trouver un lieu. D'ailleurs, j'ai l'impression que la façon dont nous nous sommes appropriés la Friche a convaincu beaucoup de monde. Pour ma part, je suis satisfait du résultat. D'autant que nous n'avons obtenu les autorisations qu'en mai ! Il y a de grandes chances qu'il y ait une prochaine édition et qu'elle se déroule sur ce site. Cela dit, il s'agit d'une collaboration à moyen terme car des travaux sont prévus pour 2013.

Qu'en est-il du financement ?
Je suis serein. Mais pour que cette manifestation se développe, il faudrait que le budget soit abondé. Marsatac a un vrai potentiel. Le festival a imposé sa marque (déposée). Qu'il y ait ou non de grosses têtes d'affiche, les gens viennent.

Comment envisagez-vous ce développement ?
Je pense à programmer plus de groupes, accueillir plus de public, développer des projets périphériques et, pourquoi pas, sur plusieurs sites dans la ville. Nous avons aussi l'idée de créer des mini-Marsatac un peu partout. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR MARJOLAINE DIHL

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES : DÉLÉGATION DE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Région Auvergne, boîte postale 60, Contact : BLOIS Nathalie, à l'attention de M. le Président, F-63402 Chamalières.
E-mail : marches@cr-auvergne.fr.
Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Point(s) de contact susmentionné(s).
Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Point(s) de contact susmentionné(s).
Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale. Loisirs, culture et religion.
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :
Délégation de service public de type affermage portant sur l'exploitation de la salle de spectacles du Zénith d'auvergne.
II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :
Services. Catégorie de service : n°26.
Lieu principal de prestation : plaine de sarlière, au sud de Clermont-Ferrand sur les communes de Cournon d'auvergne, Pérignat les Sarlière et Aubière. Code NUTS FR724.
II.1.3) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :
Contrat de délégation de service public, sous forme d'affermage, qui sera conclu en application des articles L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT. Le Délégataire poursuivra l'exploitation du service à ses risques et périls.
Les missions principales confiées au délégataire sont les suivantes :
• l'exploitation de la salle de spectacles à l'exclusion des activités de production et de diffusion ;
• toutes les interventions et actions nécessaires au bon déroulement des manifestations ;
• l'exploitation technique des installations et équipements composant la salle de spectacles (entretien, maintenance et renouvellement selon des modalités et la répartition de ces obligations entre le Délégataire et l'autorité Délégante qui seront précisées dans le Dce) ;
• la gestion du service public dans le respect des obligations de service public imposées par le cahier des charges «Zénith». La Région Auvergne souhaite que l'équipement culturel objet de la délégation bénéficie du label «Zénith». Le cahier des charges «Zénith» sera transmis gratuitement aux candidats dans le dossier de consultation et peut être consulté et téléchargé sur le site du Centre National de la chanson des Variétés et du Jazz (http://www.cnv.fr/).
Les dispositions des articles L. 1224-1 et suivants du Code du travail relatives à la reprise du personnel seront applicables.
Le contrat d'affermage sera conclu pour une durée de 8 ans.
II.1.4) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 92320000.
II.1.5) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.
II.1.6) Division en lots : Non.
II.1.7) Des variantes seront prises en considération : Oui.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :
L'équipement comprend :
• un bâtiment de 15 130 mètres carrés comportant un bâtiment guichet, un hall d'accueil, une salle de spectacles (5 630 m² modulaire) de 8 500 places maximum ainsi que des équipements spécifiques pour les artistes et les organisateurs et des locaux affectés à l'administration et techniques ;
• des parkings intégrés pour les utilisateurs autres que le public (10 bus et poids lourds, 81 véhicules légers, 2 emplacements handicapés) ;
• un poste de garde.
L'Exploitation du Parc des expositions, du Centre des conférences et des salons d'auvergne fera l'objet d'un contrat de délégation de service public distinct, également sous forme d'affermage pour une durée de 8 ans à compter du 01/01/2012.
Les parkings de stationnement à l'usage du public d'une capacité de 6 000 places feront l'objet d'une gestion partagée entre les deux délégataires ainsi que les VRD et les espaces verts.
II.2.2) Options : Non.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

À compter du : 1er janvier 2012. Jusqu'au : 21 décembre 2019.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :
Le titulaire pourra être invité à constituer une garantie à première demande, dans des conditions qui seront précisées dans le projet de contrat.
Cette garantie pourra notamment être mise en jeu pour :
1. Couvrir les pénalités dues à la Région par le Délégataire
2. Couvrir les dépenses faites en raison de mesures prises aux frais du Délégataire pour assurer la reprise de l'exploitation du service public par la Région en cas de mise en régie provisoire, ou la remise en bon état d'entretien et le renouvellement des ouvrages et équipements en fin de contrat en cas de non respect par le délégataire de ses obligations et de manière générale toutes conséquences financières imputables à un défaut de réalisation des obligations prévues au contrat.
Le candidat attributaire devra également fournir une garantie «maison-mère» visant à garantir la bonne exécution des obligations confiées au Délégataire.
III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
Conformément à l'article L. 1411-1 du CGCT, la rémunération du délégataire sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation par l'encaissement de l'intégralité des recettes, tant auprès des utilisateurs que des publicitaires ou liées à l'exploitation du bar ou des boutiques par le délégataire. Les modalités de financement et de paiement seront précisées dans le projet de contrat.
III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Le candidat pourra répondre soit sous la forme d'une candidature unique, soit sous la forme d'un groupement. Les membres du groupement devront désigner un mandataire qui sera l'interlocuteur de la personne publique délégante. Le délégataire devra prendre l'engagement de constituer une société spécifiquement dédiée à la délégation de service public conformément aux spécifications du cahier des charges des salles de type Zénith.
III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Oui.
L'exploitation de la salle sera soumise aux obligations découlant du cahier des charges des salles de type Zénith.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
• lettre de candidature signée par une personne ayant autorité pour engager la société ;
• pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
• en cas de groupement d'entreprises : pouvoir de la personne habilitée à engager chaque membre du groupement et le pouvoir donné au mandataire par les co-traitants pour la présentation du dossier de candidature ;
• copie des certificats ou copie de l'état annuel des certificats reçu attestant que le candidat est à jour de la totalité des impôts, déclarations d'impôts et cotisations dus au 31.12.2009 ;
• attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ;
• attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de la réglementation applicable ;
• pour les personnes assujetties (article L. 5212-1 du code du travail) à l'obligation définie aux articles L. 5212-2, L. 5212-3 L. 5212-4 du code du travail (obligation d'employer des travailleurs handicapées ou en difficultés), une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, indiquant que le candidat a souscrit à la déclaration visée à l'article L. 5212-5 du Code du travail ou qu'il a versé la contribution visée à l'article L. 5212-9 de ce Code ;
• extrait K bis ou équivalent étranger ;
• si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
• déclaration sur l'honneur que le candidat ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de concourir à la présente consultation ou d'une interdiction équivalente dans un autre pays.
Le candidat, pourra, le cas échéant, s'inspirer du contenu des modèles de formulaires utilisés en matière de passation de marchés publics (DC 1, DC 2...) téléchargeable sur le site du MINEFE.

SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU ZÉNITH D'AUVERGNE

III.2.2) Capacité économique et financière :
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
• chiffre d'affaires concernant des prestations similaires à celles objets de la délégation de service public envisagée au cours des 3 derniers exercices clos disponibles ;
• extrait des bilans et comptes de résultats pour les 3 derniers exercices clos disponibles dans le cas où la publication des bilans est prescrite par la législation du pays dans lequel le candidat est établi ou tout autre document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la délégation de service public ;
• attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation.
III.2.3) Capacité technique :
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
1) l'entreprise ;
2) son savoir-faire en matière de réalisation et d'exploitation en rapport avec l'objet de la délégation ;
3) les références pertinentes du candidat au cours des trois dernières années pour les missions d'exploitation, relatives à des prestations similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation ;
4) note décrivant les moyens techniques et humains du candidat (effectifs par catégorie de personnels, qualifications, outillage, matériels, équipements techniques...) ;
5) le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat.
III.2.4) Marchés réservés : non

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :
III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure : Restreinte.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.
IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : DSP Zénith 2010.
IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.
IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif : IV.3.4)
Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 17 novembre 2010 - 12:00.
IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés : 1er décembre 2010.
IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.
IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
Durée en mois : 9 (à compter de la date limite de réception des offres).

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE : Non.

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

1) Complément à la rubrique iv 1.1 «type de procédure»
La consultation est organisée conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatives aux délégations de service public. Le présent appel à candidatures a pour but de dresser la liste des candidats qui seront admis ultérieurement à remettre une offre. Un document de référence pour l'élaboration des offres, désigné «dossier de consultation» sera remis gratuitement aux candidats invités à remettre une offre. La date mentionnée à la rubrique Iv.3.5 est prévisionnelle et donnée à titre indicatif.
2) Complément à la rubrique ii.3 : La date prévisionnelle du début des prestations est fixée au 01/01/2012.
3) Critères de sélection des candidatures : Application de l'article L. 1411-1 paragraphe 3 du Code général des collectivités territoriales :
• les garanties professionnelles et financières ;
• le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L 5212-2, L. 5212-5 et L 5212-9 du nouveau code du travail ;
• l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ledit service.
4) Compléments à la section iii
Il est précisé que les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront les éléments dont elles disposent.
En ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels la délivrance d'un certificat ne serait pas prévue, le candidat fait, sous sa propre responsabilité, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée.
Le candidat établi dans un Etat membre de la Communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France.
Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays. Les certificats délivrés en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.
L'Appréciation des garanties professionnelles et financières et de l'aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service public est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre d'un groupement possède la totalité des compétences requises pour l'exécution du contrat.
Afin de permettre l'appréciation de leurs dossiers de candidatures, les candidats peuvent demander que soient également prises en considération les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens entretenus. Dans ce cas, les candidats devront justifier des capacités de ces opérateurs économiques en produisant les mêmes documents que ceux dont la production leur est demandée par l'autorité délégante. Après la sélection des candidatures, les candidats individuels ou groupement de candidats ne sont pas autorisés à se regrouper pour présenter une offre commune.
Il est rappelé que toute personne n'ayant pas déposé de candidature ne pourra être admise au stade du dépôt des offres
5) Les dossiers de candidature devront être envoyés, en deux exemplaires sur support papier dont un original qui fera foi et cinq exemplaires sur support informatique, par lettre recommandée avec accusé de réception (cf. Adresse point de contact mentionnée à la section 1 du présent avis) ou envoyés par tout moyen présentant des garanties équivalentes ou remis contre récépissé du lundi au vendredi de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:00 à l'adresse suivante : 5 avenue de Villars à Chamalières.
L'Enveloppe contenant le dossier de candidature devra porter la mention : «Candidature pour la délégation de service public - zénith d'auvergne - ne pas ouvrir par le service courrier».
Transmission des plis par voie dématérialisée non autorisée.
6) Sur l'introduction des recours : Les candidats sont informés qu'ils peuvent également prendre contact avec le service juridique de la Région Auvergne afin d'obtenir des renseignements sur l'introduction des recours à l'adresse suivante :
Contact : Nathalie BLOIS. Tél : 0473318176. Mail : n.blois@cr-auvergne.fr.
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 30 septembre 2010.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Clermont Ferrand, 6 cours Sablon, F-63033 Clermont Ferrand Cedex 01. E-mail : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr. Tél. 04 73 14 61 00. Fax 04 73 14 61 22.
URL : http://clermont-ferrand.tribunal-administratif.fr/ta-caa/.
VI.4.2) Introduction des recours :
VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal administratif de Clermont Ferrand, 6 cours Sablon, F-63033 Clermont Ferrand Cedex 01. E-mail : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr. Tél. 04 73 14 61 00. Fax 04 73 14 61 22.
URL : http://clermont-ferrand.tribunal-administratif.fr/ta-caa/.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

30 septembre 2010.

Pour paraître dans ces pages :
Fabiola Drouet - Tél : 02 40 20 60 29
annonces@lalettreduspectacle.com

Orchestre d'Auvergne
CLERMONT-FERRAND

RECRUTE

SON DIRECTEUR MUSICAL

(H/F)

Audition des candidats pré-sélectionnés en mars 2011
Prise de fonction à convenir
Renseignements au +33 (0)6 25 91 75 95

SON DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

(H/F)

Entretien des candidats pré-sélectionnés les 3 et 4 janvier 2011

Poste à pourvoir dès que possible - Temps complet, CDI

Missions assure l'organisation et la direction générale de l'activité de l'Orchestre d'Auvergne, gère son fonctionnement administratif et financier, assure un développement territorial en Auvergne et un renforcement de son activité en France et à l'étranger, favorise les partenariats et projets en réseau, initie des activités pédagogiques et la recherche de nouveaux publics, etc.

Profil recherché cadre culturel expérimenté, Bac +5 souhaité, anglais courant, connaissances domaine musical

Renseignements au +33 (0)4 73 41 27 59 et +33 (0)4 73 31 85 04

Lettre de motivation et CV sont à adresser avant le 6 décembre 2010 à

Madame la Présidente de l'A.G.O.R.A.
Recrutement Directeur Musical ou Délégué Général
2, rue Urbain II
63000 CLERMONT-FERRAND - FRANCE

www.orchestre-auvergne.fr

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE · VILLE DE CLERMONT-FERRAND · CLERMONT COMMUNAUTÉ

Photos©Denis Pourcher / Réalisation de Bussac, Clermont-Fd.

Am StrAm GrAm Le Théâtre Genève

La Fondation Am Stram Gram
Le Théâtre, Genève
met au concours le poste

de DIRECTEUR (h/f)

Le théâtre Am Stram Gram créé en 1974 par Dominique Catton, son actuel directeur, est un espace de création de théâtre d'art tout public dédié aux enfants dès 6-7ans mais aussi aux jeunes et aux adultes. Le rayonnement et la renommée d'Am Stram Gram s'étendent bien au-delà des frontières nationales. En complément à ses créations, Am Stram Gram accueille dans son théâtre situé en Ville de Genève, des spectacles de théâtre mais aussi de danse, de musique, de cirque voire d'opéra.
Am Stram Gram consacre environ la moitié de son budget de 2 000 000 € à la création et à l'accueil de spectacles.
10 collaboratrices et collaborateurs permanents animent efficacement la vie quotidienne de ce théâtre de 337 places parfaitement équipé et apprécié par les habitants de la région franco-valdo-genevoise comptant 800 000 personnes, dont 190 000 en Ville de Genève.

- Les candidats (tes) doivent témoigner d'une expérience approfondie, régulière et de haut niveau artistique dans le domaine du théâtre, de l'écriture, de la mise en scène, du jeu ou de l'animation d'une institution de création et d'accueil qui oriente l'ensemble de son activité vers le jeune public (dès 6-7ans et plus).
- Les candidats(tes) doivent également élaborer une stratégie concernant l'approche du public, le rayonnement des productions, l'accueil de spectacles, l'organisation d'événements et de projets pédagogiques.
- En plus d'une compétence artistique de haut niveau, les candidats(tes) doivent avoir le sens du contact, de l'animation d'une équipe permanente d'une dizaine de personnes et la capacité d'assumer, de concert avec le directeur administratif, la responsabilité d'une entreprise artistique pouvant compter jusqu'à 30 personnes.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Fondation Am Stram Gram Le Théâtre p.a. Etude de Me Claude Aberle – 32, route de Malagnou – CH-1208 Genève
avant le 30 novembre 2010

L'entrée en fonction est fixée au 1er janvier 2012 pour une durée minimale de 4 ans et renouvelable 1 ou 2 fois.
Le règlement détaillé du concours, ainsi que les modalités sont disponibles sur demande (info@amstramgram.ch) ou tel 0041 22 735 79 24
Consultation du site avec historique : www.amstramgram.ch

THÉÂTRE DU JARNISY

Le Théâtre du Jarnisy,
Compagnie conventionnée Etat - Ville par la DRAC Lorraine et la ville de Jarny, subventionnée par le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général 54 et la Communauté de Communes du Jarnisy.

Recherche son Administrateur/trice
en CDD avec évolution en CDI

Le poste comprend les missions suivantes en étroite collaboration avec la direction artistique

•Relation avec les tutelles, les institutions et les partenaires, recherche de partenaires et de financements notamment dans le cadre des créations, du projet d'ouverture de salle en 2012.
•Gestion : suivi de la gestion, suivi et contrôle de la trésorerie, de l'évolution budgétaire, établissement des contrats et suivi de la paie. •Comptabilité : suivi et contrôle de la comptabilité, facturation, transmission des pièces comptables imputées et des éléments de paie. •Veille juridique, fiscale et sociale.
•Aministration des tournées : devis, contrat de cession, feuille de route. •Communication : suivis et mise à jour des fichiers, mailings, annonces, site internet. Suivi de la chaine graphique.

Compétences : •Très bonne connaissance du paysage culturel et en particulier du spectacle vivant •Poste polyvalent qui nécessite : sens des responsabilités, esprit d'initiative (stratégie d'évolution de la Cie, capacité à saisir les enjeux culturels, artistiques et politiques des projets), rigueur.

Diplômes : Min Bac + 3 gestion des entreprises culturelles ou expérience équivalente exigée.
Salaire à négocier selon expérience

Envoyer CV et lettre de motivation manuscrite à contact@jarnisy.com ou par courrier à l'attention de M le Gérant, Théâtre du Jarnisy B.P. 48 54802 JARNY CEDEX

Avant le 20 octobre 2010

FNAS
Fonds National d'Activités Sociales des Entreprises Artistiques et Culturelles

L'association FNAS, structure de comité d'entreprise, créée par la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles

RECRUTE UN(E) DIRECTEUR(TRICE) ADMINISTRATIF(TIVE) ET FINANCIER(E)

Sous l'autorité du Délégué général,
il (elle) assurera la gestion opérationnelle de l'association :

- > Gestion budgétaire et financière
  - Anticipation, préparation et suivi du budget (8 M€)
  - Préparation et suivi des tableaux de bord
- > Gestion fiscale et juridique
- > Gestion administrative et sociale
- > Gestion mobilière et immobilière
- > Encadrement du service comptable et de la paie
- > Encadrement et gestion d'une équipe de 25 personnes
- > Coordination générale des activités de l'association

Il (elle) s'impliquera dans le suivi des projets en cours et participera aux choix des grandes orientations.

Profil recherché :

- > Formation supérieure dans le domaine de la gestion et des ressources humaines
- > Expérience significative dans un poste similaire
- > Qualités relationnelles et rédactionnelles
- > Expérience dans la mise en place et le suivi de projets informatiques
- > Connaissance du champ de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques
- > Disponibilité

Conditions d'emploi : CDI à temps plein,
rémunération selon grille CCNEAC et expérience

Candidature à adresser au plus tard le 15 novembre 2010 à

Monsieur le Président
FNAS
185 avenue de Choisy
75013 PARIS

FNAS

La ville de Saint-Étienne recrute pour son

Opéra Théâtre

(lyrique, symphonique, danse, théâtre, jeune public, autres scènes)

son Responsable Jeune Public (h/f),

poste de cadre A placé sous la responsabilité directe de la direction générale de l'Opéra Théâtre

Dimension :
Niveau d'activité : 58 spectacles (dont 21 accueils jeune public), 172 levers de rideau (dont 117 jeune public).
Equipements : une salle de 1 200 places avec fosse d'orchestre, une salle de 300 places.
Equipe directe : 90 salariés permanents + salariés temporaires
Budget : environ 8,5 M€ (dont personnel permanents)

MISSIONS :
- Proposition de programmation pour la saison Jeune Public.
- Impulsion et suivi des projets et partenariats avec les compagnies en résidence, les compagnies locales et régionales pour le Jeune Public.
- Impulsion et suivi des projets pédagogiques et actions de médiation culturelle Jeune Public.
- Participation aux relations avec les partenaires institutionnels et les structures associatives et éducatives.

QUALITÉS REQUISES :
- Très bonne connaissance de l'actualité artistique du spectacle vivant.
- Capacité confirmée à concevoir et monter des projets artistiques et pédagogiques
- Sens du travail en équipe
- Grande disponibilité

Prise de fonction : début 2011

Renseignements par courriel auprès de Daniel BIZERAY :
daniel.bizeray@saint-etienne.fr

Merci d'adresser vos candidatures, CV et lettre de motivation au plus tard le 5 novembre 2010 soit par courrier à : Ville de Saint-Étienne, Direction des Ressources Humaines, Service Emploi, BP 503, 42007 St-Étienne cedex 1, **soit par courriel à :** recrutement@saint-etienne.fr

Saint-Étienne

rubrique « recrutement »
www.saint-etienne.fr

LE CARREAU
scène NATIONALE de Forbach ET DE L'EST MOSELLAN

Recrute son/sa :

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FRANCO-ALLEMANDE (h/f)

En collaboration avec l'équipe de direction, il/elle participe à la mise en oeuvre, à l'animation et au développement du projet franco-allemand de la scène nationale dans une agglomération transfrontalière.

Missions :
Encadrement et coordination du service des relations publiques.
Définition et mise en place de la stratégie de communication bilingue de la scène nationale.
Suivi des relations presse.

Profil :
Expérience confirmée dans un poste similaire.
Maîtrise de la langue allemande impérative, tant à l'écrit qu'à l'oral.
Capacités d'encadrement.
Excellentes capacités rédactionnelles.
Rigueur, qualités relationnelles.
Grande disponibilité.
Maîtrise des logiciels de bureautique (Office, suite Adobe).
Permis B indispensable.

Conditions :
CDI à plein temps.
Poste à pourvoir le plus rapidement possible.
Rémunération selon la grille des salaires de la convention des entreprises culturelles et artistiques.

FICHE CULTURE

Candidature, lettre de motivation et CV, à adresser avant le 20 octobre 2010 à : Monsieur le Directeur du Carreau, scène nationale de Forbach et de l'est mosellan
Avenue Saint-Rémy - BP 40190 - 57603 FORBACH CEDEX
info@carreau-forbach.com

Pour paraître dans ces pages :
Fabiola Drouet - Tél : 02 40 20 60 29
annonces@lalettreduspectacle.com

PERPIGNAN
THÉÂTRE de L'ARCHIPEL

Etablissement Public de la Ville de Perpignan

Recrute

Un régisseur plateau - chef machiniste (h/f)

Missions : Garant du bon fonctionnement de l'équipement du plateau • Organisation du travail de l'équipe des machinistes • *Responsable de la logistique du décor :* (dé)chargements, montage et adaptation des décors à la scène, réparations & retouches • Gestion de la conduite de la machinerie & des cintres durant le spectacle.

Compétences et connaissances : Lecture de plan 2D et 3D, pratique d'autocad impérative • *Pratique « tout terrain » de l'accroche et du levage :* montage ponts et truss, accroches ponctuelles et rigging • Expérience des équipes contrebalancées & du cintre informatisé • Calcul des charges usuelles du spectacle • Résistance des matériaux • *Habilitation demandées :* accroches et levage et nacelles élévatrices.

Une expérience dans un atelier de construction de décors serait un plus.
Nous demandons une expérience de 5 à 10 ans à ce poste, dans une structure type Scène Nationale ou CDN.

Un chargé de productions Musiques actuelles, Arts numériques, Festivals (h/f)

Missions : Référent/Responsable du bon fonctionnement et de la mise en place du lieu elmediator en lien avec le Directeur adjoint, le Secrétaire Général, le Directeur technique, le Régisseur technique du lieu et la chargée de communication et de l'accueil • Permanences sur une partie des spectacles avec responsabilité des équipes de billetterie, de bar et du service de sécurité du public • Suivi des budgets des productions et des résidences (dépenses et recettes) • Déclarations Sacem, SACD, CNV, Taxe théâtre privé • Gestion de production, logistique et planning • Conventions, contrats et relations avec les producteurs extérieurs • Bilans chiffrés des saisons • Participation au montage et bilan des dossiers de subventions • Suivi des contrats des spectacles • Paramétrage de la saison sur le logiciel de billetterie.

Date limite du dépôt des candidatures : *20 octobre 2010*

Merci d'envoyer vos candidatures,
CV et lettre de motivation à l'attention de :
Domènec Reixach, Directeur - Adresse : Le Théâtre de l'Archipel
Siège Social : Le Mediator rue de l'Ecole - BP 90327 - 66003 - Perpignan Cedex

PROFILCULTURE

CIRQUE-THÉÂTRE d'ELBEUF
Centre des arts du cirque de Haute-Normandie

L'EPCC Cirque-Théâtre d'Elbeuf (25 km au sud de Rouen), centre des arts du cirque de Haute-Normandie se développant autour de 3 missions : le soutien à la création, la production (accueils en résidence) • la diffusion (entre 15 et 20 titres par an, plus de 80 représentations) • un projet d'action culturelle et d'éducation artistique à fort rayonnement.

Recrute son :

REGISSEUR GENERAL (h/f)

Sous l'autorité du directeur technique et en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe de direction technique, il est chargé de :

Fonctions : Responsable de la préparation, de l'organisation, de la mise en œuvre technique et de l'exploitation, des spectacles et manifestations de l'Etablissement programmés ou accueillis dans et hors les murs.

Principales missions et responsabilités : • Assure la préparation technique des spectacles et manifestations dans le respect du cadre budgétaire défini • Elabore les plannings de travail du personnel intermittent • Est garant de la bonne réalisation des spectacles et manifestations de l'Etablissement • Participe à l'ensemble des opérations de montage, d'exploitation, de démontage des spectacles et manifestations de l'Etablissement, dans et hors les murs • Participe à la construction des budgets techniques de fonctionnement et d'investissement du lieu • Participe à la gestion du bâtiment • Assure une veille technologique et réglementaire • Supplée le directeur technique en son absence.

Habilitations / formations : Electrotechnicien, SSIAP 1, SST, habilitations électriques, CACES, PEMP.

Spécificités et qualités requises : • Expérience dans des fonctions similaires • Bonne maitrise des techniques du spectacle (son, lumière et machinerie) • Maitrise de l'outil informatique (Office, logiciels de DAO, de gestion…) • Connaissance de la réglementation de la sécurité du travail, de la sécurité incendie, et plus particulièrement des types CTS, PA et L • Horaires de travail non réguliers, soirées et week-end • Grande disponibilité et goût du travail en équipe.

Conditions d'emploi et de rémunération : CDI de droit privé, rémunération cadre groupe 4 – cadre autonome au forfait jour - tel que défini par la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles en fonction de l'expérience du candidat. **Poste à pourvoir au plus vite.**

Candidature, lettre de motivation manuscrite et CV, à adresser avant le *8 novembre* à Monsieur le Directeur – 2 rue Henry – BP 80356 – 76503 Elbeuf ou *didier.sibille@cirquetheatre.com* – www.cirquetheatre-elbeuf.com

PROFILCULTURE

y'
Yvelines
Conseil général

LA DIRECTION DE LA CULTURE recrute pour le Service spectacle vivant et enseignements

Un Chargé de mission spectacle vivant et développement territorial h/f - (Cadre d'emplois des attachés territoriaux)

Missions : Sous la responsabilité du chef du service spectacle vivant et enseignements, vous contribuez, au sein d'une équipe de 6 agents, à la mise en œuvre des orientations du Département dans le domaine du spectacle vivant et plus particulièrement du théâtre et des arts associés (marionnette, arts du cirque, arts de la rue…) et vous développez de manière complémentaire un rôle ressources en matière de développement culturel de territoire, en lien avec les enjeux territoriaux actuels.
À ce titre, vous avez prioritairement un rôle d'expertise, de diagnostic, de conception, de suivi, d'instruction et d'évaluation de projets, de dispositifs et de politique de secteur.
Vous menez également une mission de conseil et d'accompagnement des partenaires en mettant à contribution vos compétences et vos connaissances dans le domaine des politiques culturelles, du spectacle vivant et du théâtre en particulier.
Vous entretenez des relations régulières avec les institutions, collectivités et organismes partenaires dans le cadre de réunions, comités de suivis.
Vous êtes amené à concevoir et piloter des projets ou des opérations ponctuelles directement organisés par le Département et à participer à l'organisation des projets et opérations directement menés par le service ou la direction.

Profil : De formation supérieure, vous disposez de connaissances et d'expériences, si possible en collectivité territoriale, dans le domaine du spectacle vivant, dont vous appréhendez les acteurs, les réseaux et les enjeux. Vous maîtrisez l'environnement juridique et les procédures administratives et financières des collectivités territoriales. Autonome et rigoureux, vous disposez de qualités relationnelles vous permettant de vous adapter à des interlocuteurs variés et de travailler en transversalité. Vous disposez de réelles capacités rédactionnelles ainsi que la maîtrise de l'animation de réunions.

Ce poste nécessite des déplacements fréquents et la participation à des réunions ou manifestations en soirée et le week-end. Le permis de conduire est donc exigé.

Merci d'adresser votre candidature de préférence sur notre site Internet www.yvelines.fr ou par courrier à Monsieur le Président du Conseil général, Direction des Ressources Humaines, Pôle développement emploi compétences, 2 Place André Mignot, 78012 VERSAILLES cedex.

orc.fr

STRUCTURES DE CRÉATION ET DE DIFFUSION

DIRECTION

THÉÂTRE AM STRAM GRAM à Genève (Suisse). Directeur (h/f). ➜ Voir page 12

ORCHESTRE D'AUVERGNE (63). Directeur musical (h/f) + Délégué général (h/f). ➜ Voir page 12

CCN BALLET LORRAINE à Nancy (54). Directeur (h/f). Cand. avant le 29/10. fschildler@ballet-de-lorraine.com et sophie.cheneve@culture.ouv.fr

ACT'ART 77. Directeur (h/f). Cand. avant le 15/10. recrutement@actart77.com

CMAC, CENTRE MARTINIQUAIS D'ACTION CULTURELLE. Chargé(e) de direction par intérim. Cand. avant le 20/10. CDD 18 mois. www.cmac.asso.fr

LE QUARTZ - SOPAB (29). Directeur (h/f). Cand. avant le 15/10. www.lequartz.com

ADMINISTRATION/ PRODUCTION/DIFFUSION

THÉÂTRE DU JARNISY (54). Administrateur (h/f). ➜ Voir page 12

FNAS à Paris. Directeur administratif et financier (h/f). ➜ Voir page 13

COMPAGNIE DU CERCLE à Chevilly-Larue (94). Assistant(e) de production et diffusion. CDD CUI 1 an renouvelable une fois. Pour le 15/10. contact@compagnieducercle.fr

COMPAGNIE 14:20 à Rouen (76). Chargé(e) de diffusion. À pourvoir dès que possible. recrutement1420@free.fr

CRTH, CENTRE RESSOURCES THÉÂTRE HANDICAP à Paris. Administrateur (h/f). À pouvoir le 15/10. www.crth.org

ACTES IF à Paris. Coordinateur de réseau, chargé d'administration (h/f). Cand. avant le 18/10. CDI emploi-tremplin à pouvoir mi-novembre. www.actesif.com

ARTI E PAROLE à Paris. Administrateur et chargé de production (h/f). Cand. avant le 15/10. www.artieparole.com

COMÉDIE DE REIMS (51). Administrateur adjoint (h/f). Cand. avant le 16/10. CDD 1 an. jm.hossenlopp@lacomediedereims.fr

THÉÂTRE DE CHEVILLY-LARUE ET LA MAISON DU CONTE (94). Administrateur (h/f). CDI pour le 1/12. mjolivet@theatrechevillylarue.fr

THÉÂTRE GÉRARD PHILIPPE à Frouard (54). Administrateur (h/f). www.tgpfrouard.fr

THÉÂTRE LIBERTÉ DE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE (83). Administrateur de production (h/f) + comptable. pascale.boeglin@gmail.com

COMPAGNIE ADDITION THÉÂTRE au Mans (72). Chargé(e) de production et de diffusion. Emploi-tremplin à pourvoir au 1/11. additiontheatre@orange.fr

COMMUNICATION / RELATIONS PUBLIQUES

LE CARREAU, scène nationale de Forbach et de l'Est mosellan (57). Responsable de la communication franco-allemande. ➜ Voir page 13

RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES DE SEINE-SAINT-DENIS à Bagnolet (93). Assistant(e) de production. CDD 3 mois dès mi-mars. rencontres-chorégraphiques@wanadoo.fr

THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG (67). Directeur des relations publiques (h/f). Cand. avant le 15/10. À pourvoir le 2/01. direction@tns.fr

ORCHESTRE DIJON BOURGOGNE (21). Chargé(e) de communication et de l'action artistique. Cand. avant le 8/10. www.cameratadebourgogne.fr

TECHNIQUE

CIRQUE-THÉÂTRE D'ELBEUF (76). Régisseur général (h/f). ➜ Voir page 14

THÉÂTRE DE L'ARCHIPEL à Perpignan (66). Régisseur plateau - chef machiniste (h/f). ➜ Voir page 14

LA PASSERELLE, scène nationale à Saint-Brieuc (22). Chef machiniste (h/f). Cand. avant le 15/10. CDD 10 mois dès le 1/11. stephanejouan@lapasserelle.info

THÉÂTRE LE NICKEL à Rambouillet (78). Régisseur général (h/f). www.rambouillet.fr

OPÉRA DE MASSY (91). Technicien polyvalent qualifié (h/f), CDD 7 mois + Technicien polyvalent débutant (h/f), CAE 2 ans. benyeta@opera-massy.com et m.walin@opera-massy.com

THÉÂTRE DE LA RENAISSANCE à Oullins (69). Régisseur plateau/principal (h/f). Cand. avant le 15/10. direction@theatrelarenaissance.com

HALLE AUX GRAINS, scène nationale de Blois (41). Directeur technique (h/f). Cand. avant le 15/10. bloisccb@halleauxgrains.com

MC2 à Grenoble (38). Directeur technique (h/f). Cand. le 30/10. CDI pour le 1/01. www.mc2grenoble.fr

OPÉRA DE ROUEN HAUTE-NORMANDIE (76). Régisseur général (h/f), cand. avant le 11/10, pour le 1/11 + Adjoint au directeur de la coordination artistique et des formations musicales (h/f), cand. avant le 18/10, pour le 1/02. 02 35 98 50 98. www.operaderouen.fr

AUTRES

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE (42). Responsable Jeune Public pour son Opéra Théâtre. ➜ Voir page 13

pôle emploi

Accédez aux services Pôle emploi spectacle sur
www.pole-emploi-spectacle.fr

EMPLOYEURS DU SPECTACLE : pour réussir vos recrutements, faciliter vos déclarations et gérer vos cotisations
ARTISTES ET TECHNICIENS : pour connaître vos droits, simplifier vos démarches et trouver un emploi.

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriales dans

LA LETTRE DU SPECTACLE

Contactez-nous
Tél. 02 40 20 60 21
Fax 02 40 20 60 30
emploi@lalettreduspectacle.com

THÉÂTRE DE L'ARCHIPEL à Perpignan (66). Chargé(e) de productions musiques actuelles, arts numériques, festivals. ➜ Voir page 14

ODYSSUD-BLAGNAC (31). Coordonnateur action culturelle et spectacles jeune public (h/f). Cand. avant le 13/10. CDD 5 mois. direction@odyssud.com ; www.odyssud.com

LA CITADELLE, Site UNESCO de Besançon (25). Chargé(e) de programmation culturelle. Cand. avant le 20/10. www.citadelle.com

ENSEMBLE INTERCONTEMPORAIN à Paris. Responsable mécénat (h/f). Cand. avant le 22/10. contact@ensembleinter.com

ADDM 34 à Montpellier (34). Chargé(e) de mission enseignement musical. Cand. avant le 20/10. À pourvoir le 3/01. contact@addm34.fr

VÉGA à Paris. Directeur(s) d'exploitation (h/f) + Responsable commercial du Phare de Chambéry (h/f). drh@vega-france.fr

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES à Versailles (78). Chargé(e) de mission spectacle vivant et développement territorial. ➜ Voir page 14

VILLE DE GENTILLY (94). Responsable du secteur jeune public. Pour début novembre. drh.emploi@ville-gentilly.fr

VILLE DE VAUX-EN-VELIN (69). Directeur du conservatoire (CRC) (h/f). drh@vaulx.sitiv.fr

VILLE DE SAINT-OMER (62). Coordonnateur de l'action culturelle (h/f). Pour le 15/11. 03 21 12 83 01.

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON (85). Adjoint de direction, chargé des études (h/f). Cand. avant le 24/10. 02 51 47 45 57. taillierv@ville-larochesuryon.fr

VILLE DE PETIT-COURONNE (76). Régisseur général de spectacles (h/f). Cand. avant le 13/10. www.ville-petit-couronne.fr

VILLE DE TOULOUSE (31). Directeur des affaires culturelles (h/f). cellule3.recrutement@mairie-toulouse.fr

VILLE DE GONESSE (95). Régisseur spécialité lumières (h/f). www.ville-gonesse.fr

VILLE D'ABBEVILLE (80). Directeur technique (h/f). Cand. avant le 15/10. 03 22 25 43 43.

VILLE DE BAGNÈRES-DE-LUCHON (31). Responsable du Service animation (h/f). 05 61 94 68 68.

MOUVEMENTS

Contactez-nous
Pour nous adresser vos informations :
mouvements@lalettreduspectacle.com

● **Théâtre de la Bastille.** Géraldine Chaillou a été nommée directrice artistique du Théâtre de la Bastille par Jean-Marie Hordé, directeur général. Elle était conseillère artistique pour le théâtre depuis dix ans. La programmation s'élaborera sous leurs responsabilités en collaboration avec Olivier Bertrand, conseiller pour la danse.

● **Hall de la Chanson.** Jean-Claude Manso, administrateur de Paris Bibliothèques depuis 2006, rejoint le Hall de la chanson, Centre national du patrimoine de la chanson, à Paris. Il remplace Jean-Baptiste Jacob parti au festival Automne en Normandie.

● **Conseil général de Lot-et-Garonne.** Michel Galvane est le nouveau directeur de la culture du conseil général de Lot-et-Garonne. Ancien danseur de ballet classique, il a dirigé plusieurs conservatoires, dont celui du Grand Avignon qu'il vient de quitter. Il est intervenant à l'Institut pour la fonction publique territoriale (INET), à Strasbourg (67).

● **Conseil général de la Drôme.** Sandrine Meyer a succédé à Roland Bouchon en qualité de chef de service des interventions culturelles au Département de la Drôme, à Valence (26). Elle était chargée de mission sur le théâtre et les arts de la rue.

● **Opéra de Dijon.** Jeanne Leïla Cousin est la nouvelle responsable du développement culturel pour le public spécifique de l'Opéra de Dijon. Sandra Serfati, responsable de la communication et des relations avec le public de l'Orchestre Dijon-Bourgogne, succédera à Laurent Vieille à la communication, le 18 octobre.

● **Opéra national de Bordeaux.** Charles Guivarch succède à André Siot, parti à la retraite, à l'administration artistique de l'Orchestre national de Bordeaux. Isabelle Ducom remplace Anne-Hélène Brière jusqu'à mi-février 2011, comme chargée de production du Ballet de l'Opéra.

● **Le26.** Carole Albanese a rejoint Le26, structure d'administration et de production fondée par Dominique Mahé, à Rennes (35). Ex-administratrice de la compagnie Susan Buirge à la Fondation Royaumont (2002-2008), elle assurait une mission à l'Atelier de Paris-Carolyn Carlson.

● **DSN.** Jérôme Méheust, ancien administrateur du Théâtre Sorano à Toulouse (31), a pris ses fonctions d'administrateur de Dieppe Scène Nationale (76), à la suite d'Éric Gialis. il a occupé ces mêmes fonctions pour le Groupe Ex-abrupto et le Festival Blues sur Seine.

● **Comédie de Valence.** Dès la mi-octobre, Christophe Floderer, directeur de production et conseiller à la programmation des Célestins, à Lyon (69), deviendra directeur adjoint de la Comédie de Valence-CDN Drôme-Ardèche (26).
Par ailleurs, Vanessa Ceroni a succédé à Marie Chizat au poste de directrice de production. Elle est aussi conseillère à la programmation et coordinatrice du collectif artistique mis en place par Richard Brunel, directeur de la Comédie.

● **Le Phun.** Dominique Larrondo, administratrice du Préau, CDR à Vire (14), est désormais administratrice du Phun, compagnie de théâtre et de spectacle de rue à Tournefeuille (31).

● **Ville d'Eysines.** Sophie Trouillet, quitte son poste de chargée de mission au Grand Projet de Ville, à Cenon (33), pour la direction du service culturel d'Eysines (33).

● **Ville de Pézenas.** Frédéric Gourdon, ancien directeur de feu l'ODAC 47, vient d'être nommé directeur du service culturel de Pézenas (34).

● **Le Florida.** Annabel Perrin est la nouvelle chargé(e) de communication du Florida à Agen (47). Elle était journaliste culturelle pour la presse quotidienne régionale.

● **CDN Besançon.** Marie-Émilie Gallissot, ex-chargée des relations publiques et de la communication au Nouveau Relax, à Chaumont (52), a rejoint aux relations publiques le Nouveau Théâtre, CDN de Besançon et Franche-Comté.

● **Arts Vivants 52.** Roland Bouchon, ancien chef de service des interventions culturelles au Département de la Drôme à Valence (26), arrive à la direction d'Arts Vivants 52, association de développement du spectacle vivant en Haute-Marne à Chaumont (52).

PARCOURS

Rachel Cordier, directrice du Confort moderne

Elle succède à Simon Codet-Boisse à la scène de musiques actuelles de Poitiers (86).

Après avoir administré l'Astrolabe, à Orléans (37) pendant près de deux ans, Rachel Cordier prendra à la mi-octobre la direction du Confort moderne, à Poitiers (86), structure dédiée aux musiques actuelles et à l'art contemporain.
«*Ce poste va me permettre d'allier mon intérêt pour ces deux secteurs*», explique la future directrice. Après une maîtrise de conception et de mise en œuvre de projets culturels à Aix-Marseille, Rachel Cordier a débuté dans l'art contemporain. Elle participe à l'organisation de l'exposition «La Beauté», à Avignon en 2000, et accompagne le designer Patrick Jouin dans la création de sa société. Elle choisit de s'orienter vers les musiques actuelles en 2004, «*parce qu'elles font partie de mon quotidien, et qu'elles me semblent peut-être plus proches des gens que l'art contemporain*». Arrivée à l'administration de la Cartonnerie, à Reims (51), un an avant son ouverture, elle accompagne sa création. Se définissant comme engagée, Rachel Cordier part ensuite diriger une équipe humanitaire d'Handicap international en République démocratique du Congo : «*Je voulais me confronter à un management différent de celui de la culture et réfléchir sur mon métier*», confie-t-elle. Elle voit la direction du Confort moderne comme une occasion d'aborder les musiques actuelles sous un nouvel angle. Elle entend y défendre des créations alternatives «*dans une structure historiquement lié à l'avant-garde artistique*». Géré par l'association l'Oreille est hardie, le Confort moderne devrait faire l'objet de travaux dans les années à venir. La directrice aimerait en faire un lieu de «*responsabilité artistique, sociale et environnementale.*» ● **T. L. R.**

D. R.

LA LETTRE DU SPECTACLE

RÉDACTION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, BP 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettreduspectacle.com. **Directeur de la publication :** Nicolas Marc. **Directeur adjoint :** Cyrille Planson. **Rédacteur en chef :** Yves Pérennou. **Journaliste :** Tiphaine Le Roy. **Ont collaboré à ce numéro :** Danielle Beaudry, Nicolas Dambre, Marjolaine Dihl, Philippe Verrièle. **Direction artistique :** Éric Deguin. **Mise en page :** Émilie Ripoche. **Publicité et marketing :** Fabiola Drouet. **Comptabilité :** Nicole Bouyer. **Relations abonnés :** Véronique Chema et Aurélie Barbereau.
Abonnement : France, 1 an, 22 nos : 324 € TTC. Impression : Caen Repro. La Lettre du Spectacle est une publication Millénaire Presse. Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.
SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067. Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution. CPPAP : 0410T78729. ISSN : 1294-2499.

ABONNEMENTS Adressez votre demande accompagnée de votre règlement à : Service Abonnements – 11, rue des Olivettes – BP 41805 – 44018 Nantes Cedex
1 an (22 numéros) : 234 € au lieu de ~~324 €~~ / 6 mois (11 numéros) : 120 € au lieu de ~~162 €~~
Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 € au lieu de ~~324 €~~ (joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).

IMPRIMÉ EN FRANCE – **Reproduction interdite.**
IMPRIM'VERT
Millénaire Presse
Presse PRO Association pour la promotion de la presse professionnelle
La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro

Ce numéro comporte un document Centre national du Théâtre, sur exemplaires abonnés.